

Charles PETER  
6, avenue Léon Blum

Maisons-Alfort, le 6 novembre 2010.

94700 MAISONS-ALFORT

Syndicat des copropriétaires  
du Clos Saint-Rémi  
CB2i, syndic de copropriété  
6, rue Rondelet

75012 PARIS  
(fax : 01.43.43.61.55.)

**Objet** : Destruction de biens (art. 322-1 NCP).

**N. Réf.** : Avis d'huissier n° 92672-01569.

Monsieur,

Le 25 octobre 2010, votre huissier de justice, en présence de Mme NEKKACHE qui réside au rez-de-chaussée du n° 6, a endommagé la serrure de mon appartement.

Les frais de réparation s'élèvent à 618,23 euros. Je vous invite à me rembourser.

Le présent courrier me permet de vous rappeler mes demandes précédentes :

- je souhaite recevoir les listes d'émargement des assemblées générales 2006 – 2007 - 2008 – 2009 et 2010 ;
- le trop-perçu des travaux SOCATEB n'a pas été restitué ;
- les appels de fonds comportent des erreurs importantes que vous n'avez pas encore rectifiées ;
- le gardien a commis des dégradations dans mon appartement le 20 décembre 2005, et la copropriété ne m'a pas encore indemnisé ;
- le trouble manifestement illicite causé par le blocage du bip de parking pendant trois ans n'a pas été indemnisé ;
- etc.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Charles PETER